

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2019

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 28 août 2019, à 18 h 30, au 1130, route de l'Église, Québec, à la salle RC-19.

Sont présents :

Anne CORRIVEAU, vice-présidente
David BEAUCHESNE
France BILODEAU
Yvan BOURDEAU
Liguori HINSE
Gaétan PAGEAU
Annie SANFAÇON
Marie-Josée SAVARD
Dominique TANGUAY
Patrick VOYER

Sont absents :

Rémy NORMAND, président
Geneviève HAMELIN

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :

Véronique JOBIN, secrétaire générale adjointe
Alain MERCIER, directeur général

1. Avis de convocation

L'avis de convocation a été dûment été expédié aux membres du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 19-62

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.1 **Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun**

Résolution 19-63

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'excuser l'absence de M^{me} Marie-Josée Savard lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée ordinaire du 19 juin 2019 et l'assemblée extraordinaire du 8 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité

3. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

4. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 juin 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 19-64

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 19 juin 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 8 juillet 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 19-65

Sur proposition de M^{me} France Bilodeau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 8 juillet 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

7. Dossiers soumis au conseil d'administration

7.1 Rapport d'activités 2018

CONSIDÉRANT que le RTC désire diffuser le rapport de ses activités pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT que ce rapport comprend l'ensemble des activités du RTC effectuées au cours de l'année 2018 ainsi que les états financiers consolidés;

Résolution 19-66

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M^{me} Marie-Josée Savard, il est résolu de prendre acte du dépôt du Rapport d'activité 2018 du RTC, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DG-2019-008 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Autorisation de dépenses – services professionnels

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Résolution 19-67

Sur proposition de M. David Beauchesne, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'autoriser une dépense d'une somme n'excédant pas 75 800 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du contrat d'examens médicaux préemplois attribué à Médisys S.E.C. le 7 décembre 2017 par la résolution n° 17-100.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Entente avec la Ville de Québec relative à l'exploitation et à l'entretien du système de préemption pour les autobus

CONSIDÉRANT que le 28 mai 2014, par sa résolution n° 14-90, le conseil d'administration du RTC autorisait la signature d'une entente à intervenir avec la Ville de Québec relative à l'implantation d'un système de mesures préférentielles pour autobus aux feux de circulation;

CONSIDÉRANT que le développement et l'implantation de ce système de mesures préférentielles pour autobus aux feux de circulation sont maintenant complétés, le RTC et la Ville de Québec désirent convenir d'une entente relative à l'exploitation et à l'entretien du système de préemption pour les autobus;

Résolution 19-68

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

- *d'approuver le projet d'entente avec la Ville de Québec relative à l'exploitation et à l'entretien du système de préemption pour les autobus, le tout, selon des termes substantiellement conformes au document joint en annexe du document n° DTP-2019-005 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.*
- *d'autoriser le directeur général à signer, avec la secrétaire générale, tout document nécessaire pour donner plein effet à ladite entente.*

Adoptée à l'unanimité

8. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

9. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

10. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19 h 08.

Anne Corriveau, vice-présidente

Véronique Jobin, secrétaire générale adjointe